Fiche 3.1.13 : Module d'accompagnement à la mobilité

- « Préparer son acte de candidature » CV, lettre de motivation,
- « Préparer son acte de candidature » Réussir son entretien de recrutement



Définition

1/ Module « Préparer son acte de candidature » - CV et lettre de motivation :

Cette formation a pour objectif d'élaborer un CV adapté à l'offre d'emploi identifiée retraçant :

- son parcours professionnel
- les formations réalisées
- les compétences acquises

et de rédiger un courrier de candidature.

2/ Module « Préparer son acte de candidature » - Réussir son entretien :

Cette formation a pour objectif de préparer un entretien de recrutement : se présenter oralement devant un jury et répondre à ses questions de manière motivée.



Bénéficiaires

Tous les agents de droit public (fonctionnaires et contractuels) de catégorie B ou C, s'inscrivant dans un parcours de mobilité, qu'il soit choisi ou contraint.

Les cadres de catégorie A peuvent s'orienter directement vers les parcours de formation proposés par l'INET (http://www.cnfpt.fr/)



Durée

2 jours pour « Préparer son acte de candidature - CV et lettre de motivation »

1 jour pour « Préparer son acte de candidature – Réussir son entretien de recrutement »



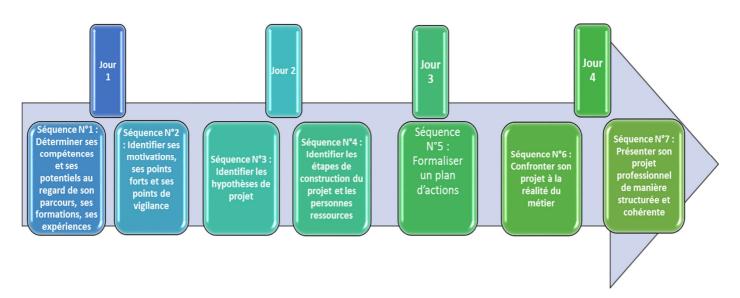
Procédure

Ces formations font l'objet d'une communication par le service Emploi et développement des compétences en cours d'année. Les inscriptions sont alors faites par les responsables ressources humaines ou les correspondants formation à la demande de l'agent-e après validation de la hiérarchie.

Cette formation peut également être demandée lors de l'entretien professionnel.



Mise en œuvre





Articulation avec autres dispositifs

Peut être complété par le module « Construire son projet professionnel dans le cadre d'une mobilité choisie » Peut être demandé à la suite d'un bilan de compétence, d'un bilan professionnel ou dans le cadre d'une recherche d'emploi active.



Prise en charge financière

Prise en charge à 100 % par l'Eurométropole



Rémunération et statut de l'agent

Pendant la durée de la formation l'agent-e est en position d'activité et conserve le bénéfice de sa rémunération.



Points de vigilance

Cette formation nécessite un travail individuel pendant les intersessions : rédaction du CV ou de la lettre motivation.

RÉGLEMENT FORMATION



Au terme de la prestation

L'agent-e est acteur de son parcours professionnel et fait acte de candidature. Il peut également solliciter les correspondants RH direction/services et les Responsables emplois, les Conseillers-ères mobilité carrières.



Informations à destination des cellules RH



Informations à destination des encadrants

- S'assurer de la disponibilité des agents-es inscrits-es en formations (lien avec planning de travail et congés)
- Formations prises en charge sur l'enveloppe DRH.
- S'assurer de la disponibilité des agents-es inscrits-es en formations (lien avec planning de travail et congés)